



Madame, Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs les conseiller.es,

A ce jour, et à la suite de trop nombreux appels téléphoniques concernant les conditions de travail et les mesures non respectées de confinement dans certaines collectivités, les syndicats SUD CT et La CGT, tiennent à vous rappeler les consignes claires énoncées dans le communiqué de presse intitulé gestion du covid-19 dans la fonction publique en date du 16 mars 2020 (cf. annexe 1 : conférence de presse).

Pour rappel, la note fait état des préconisations suivantes :

Le télétravail devient la règle impérative. Lorsque celui-ci est impossible, seules les activités indispensables recensées dans le Plan de Continuité de l'Activité sont maintenues.

Pour les autres missions les agent.es les effectuant habituellement doivent obligatoirement être en Autorisations Spéciales d'Absences (Cf. annexe 2 : autorisation d'absence fournie par le CDG 34).

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir prendre urgemment les mesures nécessaires en cohérence avec les directives gouvernementales, et placer l'ensemble des agent.es non concerné.es par le PCA en Autorisations Spéciales d'Absences à leurs domiciles.

Le respect de la santé et de la sécurité des agents relève tout particulièrement de votre responsabilité et nous ne doutons pas qu'il soit, y compris en temps de crise, un souci qui vous anime. Nous ne manquerons pas, pour ce qui nous concerne, de faire connaître aux services de M. le Préfet les éventuels manquements ou abus dont nous aurions connaissance.

Les syndicats SUD CT et La CGT se tiennent à votre disposition pour tous renseignements quant à cette situation sans précédents.

Veuillez agréer Mesdames, Messieurs les élu.es, nos salutations syndicales.



Pour le co-secrétariat SUD CT 34
Jennifer ARNAL-MOINET
Syndicat SUD CT 34
sudct34.cdg@gmail.com
06 18 24 79 34

Pour La CGT

Services publics 34

VIDAL Jérôme

jerome.vidal34@gmail.com

0687040333

